

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 août 2018 portant nomination des membres du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes

A.M. 29-07-2019

M.B. 05-09-2019

Le Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations, l'article 43bis, inséré par le décret du 9 mai 2008 ;

Vu le décret du 3 avril 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 10^o, a);

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2018 portant nomination des membres du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes;

Considérant la demande de changement de mandat au sein des délégués du Ministère de la Communauté française;

Qu'il convient dès lors de procéder à la modification de l'arrêté ministériel du 20 août 2018 précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 2^o (sous: au titre de délégués du Ministère de la Communauté française) de l'arrêté ministériel du 20 août 2018 portant nomination des membres du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes, les mots «Monsieur Régis LAURENT» sont remplacés par les mots «Monsieur Yves REINKIN».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 29 juillet 2019.

R. MADRANE